

ASSEMBLÉE NATIONALE9 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 656 Rect.

présenté par
MM. Saddier et Flajolet

ARTICLE 27

Compléter l'alinéa 16 de cet article par la phrase suivante :

« Cette facture fait apparaître le prix du litre d'eau ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Faire apparaître le prix de l'eau est une nécessité pédagogique vis-à-vis des usagers.